Mob'In
LES ACTEURS TERRITORIAUX DE LA MOBILITÉ INCLUSIVE

APPEL À

MANIFESTATION D'INTÉRÊT

DU **24/11/2026** AU **15/01/2027**

Programme
MOBILITERR'
Coopérer pour la mobilité de tous



*Un programme d'**accompagnement** à la **création**,*
*au **développement** et à la **consolidation d'écosystèmes territoriaux** de **mobilité inclusive***

Un programme développé par Mob'In France et soutenu par :

MICHELIN
FONDATION D'ENTREPRISE

Programme MOBILITERR'
Coopérer pour la mobilité de tous

SOMMAIRE

1 MOB'IN ET LE PROGRAMME MOBILITERR' P.03

2 POURQUOI MOBILITERR' ? P.04

3 L'APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT (AMI) P.04

4 QUI PEUT CANDIDATER ? P.05

5 LES DIMENSIONS DE MATURATION ACCOMPAGNÉES PAR MOBILITERR' P.06

6 CE QUE MOBILITERR' APPORTE AUX TERRITOIRES LAURÉATS P.07

7 CALENDRIER PRÉVISIONNEL P.08

8 UNE TRAJECTOIRE PROPRE À CHAQUE TERRITOIRE P.09

9 DOSSIER DE CANDIDATURE P.09

1 MOB'IN ET LE PROGRAMME MOBILITERR'

Mob'In est le réseau des acteurs territoriaux de la mobilité inclusive.

Notre réseau fédère environ 260 structures adhérentes sur 12 régions. Ces structures ont en commun de proposer des solutions de mobilité aux publics en situation de précarité mobilité. Notre réseau accompagne environ 160.000 personnes par an.

Ces solutions se structurent autour des besoins du **"Savoir Bouger"** : conseil et formation à la mobilité, accompagnement au changement d'usage, formations sécurité routière, code et conduite et divers véhicules (vélo, scooter, voiture sans permis, voiture).

Mais également du **"Pouvoir Bouger"** : covoiturage, location et garage solidaire, transport solidaire, solutions d'autopartage, ...

Au-delà de proposer des solutions, ces acteurs territoriaux de la mobilité inclusive, solidaire et durable œuvrent en outre à contribuer à une **animation territoriale** pour se relier aux acteurs sociaux, économiques, environnementaux ... de leur territoire.

Mob'In France et les douze fédérations régionales représentent et viennent en appui de ces acteurs territoriaux :

- En portant un plaidoyer et une communication auprès des acteurs publics et privés, pour mieux faire connaître et comprendre les enjeux et leviers de la mobilité inclusive
- En proposant diverses actions de professionnalisation : échanges de pratiques, communautés apprenantes, formations
- En développant des programmes et projets à dimension nationale : Intégramob, Intégracode, Tims, ...
- En leur proposant des accompagnements dans la réalisation de diagnostics territoriaux, la mise en place de nouvelles solutions, la consolidation de leurs modèles économiques ou de gouvernance

En s'appuyant sur la diversité des expériences de son réseau et les compétences et expertises des salariés et intervenants, Mob'In France propose MobiliTerr', un nouveau programme piloté par son pôle "accompagnement des territoires".

Le programme MobiliTerr' répond à divers enjeux et défis actuels :

In fine, plus et mieux coopérer sur les territoires permet d'apporter des solutions de mobilité à tous et notamment aux personnes en précarité mobilité. Dans un contexte où :

- les solutions de mobilité inclusive, solidaire et durable ne sont pas toujours lisibles, accessibles aux populations concernées ;
- la mobilité inclusive, solidaire et durable est rarement inscrite dans une politique publique locale ;
- les acteurs territoriaux ne coordonnent pas toujours leurs actions ;
- les coopérations entre collectivités, associations et acteurs privés restent encore trop peu développées ;
- les financements de la mobilité doivent être mutualisés, optimisés et priorisés ;
- ...

Programme MOBILITERR'
Coopérer pour la mobilité de tous



2 POURQUOI MOBILITERR' ?

Les difficultés de mobilité constituent encore un frein important à l'accès à l'emploi, à la formation, aux services et plus largement à l'autonomie.

De nombreux territoires ont engagé des démarches visant à mieux répondre à ces difficultés : diagnostics territoriaux, plateformes de mobilité, services de mobilité solidaire, dispositifs d'accompagnement, coopérations entre collectivités, acteurs de l'emploi, de l'insertion et opérateurs de mobilité...

Ces dynamiques présentent cependant des niveaux de maturation différents et rencontrent des problématiques diverses : manque de visibilité et de lisibilité des offres, structuration de la gouvernance, coopération entre acteurs, passage à l'opérationnel, modèle économique, pérennisation, évolution de l'offre ou encore mesure des résultats.

Le programme MobiliTerr', porté par Mob'In avec le soutien de la Fondation Michelin vise à accompagner des territoires souhaitant franchir une nouvelle étape dans la structuration de leur écosystème territorial de mobilité inclusive.

MobiliTerr' propose un parcours d'accompagnement combinant :

- Des temps collectifs de formation construits à partir des besoins des territoires lauréats ;
- Des échanges entre pairs et la création d'une communauté ;
- Un accompagnement individuel et une expertise adaptée à chaque territoire (à partir du diagnostic) ;
- Un suivi de la progression tout au long du programme ;
- Une démarche de capitalisation permettant de tirer des enseignements transférables à d'autres territoires.

3 L'APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT (AMI)

Le présent **Appel à Manifestation d'Intérêt vise à sélectionner 10 territoires** qui intégreront le programme. L'objectif général est de créer, développer et consolider une plateforme de mobilité durable et inclusive.

L'objectif est d'identifier des territoires :

1. Ayant déjà engagé une démarche de mobilité inclusive ;
2. Disposant d'un socle de solutions permettant d'entrer dans une démarche d'accompagnement ;
3. Rencontrant un ou plusieurs enjeux de structuration ou de développement ;
4. Souhaitant franchir un cap identifiable ;
5. Capables de mobiliser les acteurs autour d'objectif(s) commun(s) ;
6. Pour lesquels l'accompagnement proposé dans le cadre de MobiliTerr' peut constituer un véritable effet levier.

4 QUI PEUT CANDIDATER ?

1

La candidature au programme MobiliTerr' concerne avant tout une dynamique territoriale de mobilité inclusive. Elle est portée administrativement par une structure référente, qui peut notamment être :

- **Une collectivité territoriale ou un groupement de collectivités** (PETR, EPCI ou autre structure territoriale) ;
- **Une structure de l'économie sociale et solidaire ;**
- **Toute autre organisation en capacité de porter, d'animer et de fédérer une démarche territoriale de mobilité inclusive.**

Le territoire candidat doit être situé dans un rayon de **200 km** autour de l'un des sites géographiques de l'entreprise Michelin, à savoir : Clermont-Ferrand, Le Puy-en-Velay, Bourges, Troyes, Montceau-lesMines, Joué-lès-Tours, Roanne, Épinal et Avallon.

Le projet ne doit pas concerner uniquement le développement interne de la structure candidate. Il doit répondre à une problématique territoriale de mobilité inclusive et s'inscrire dans une logique de coopération avec les acteurs du territoire. La constitution préalable d'un consortium formalisé n'est pas exigée. En revanche, le candidat devra être en capacité d'identifier les partenaires déjà mobilisés autour du projet ainsi que ceux qui devront être associés pour permettre sa progression.

2

Quels engagements sont attendus ?

L'accompagnement suppose une implication réelle pendant toute la durée du programme. Le candidat s'engage notamment à :

- Désigner une personne référente disposant d'un positionnement et d'une disponibilité compatibles avec une fonction de chef·fe de projet ;
- Assurer la mobilisation des partenaires publics, associatifs ou privés nécessaires à l'avancement du projet ;
- Participer aux différentes étapes de diagnostic, d'expertise, de mise en œuvre et d'évaluation prévues dans le cadre du programme ;
- Garantir, à minima, la participation du/de la chef·fe de projet territorial·e aux temps de formation obligatoires ;
- Mettre en œuvre l'ensemble des actions prévues entre début 2027 et début 2028.

L'engagement du territoire et la capacité du/de la chef·fe de projet à consacrer du temps à la démarche constituent des conditions importantes de réussite de l'accompagnement. **L'accompagnement proposé dans le cadre du programme MobiliTerr' est gratuit pour les territoires lauréats. Seule la formation initiale est payante.**

3

Quels projets peuvent être accompagnés ?

MobiliTerr' peut accompagner des territoires à différents stades de maturation : depuis une dynamique déjà engagée qui nécessite d'être structurée jusqu'à un dispositif opérationnel qui souhaite se consolider, évoluer ou changer d'échelle.

Le programme n'a toutefois pas vocation à accompagner une simple idée de projet, ne reposant encore sur aucun diagnostic, aucune première mobilisation d'acteurs ou aucune dynamique territoriale identifiable. Les projets accompagnés peuvent notamment concerner :

- La consolidation de la coopération entre acteurs ;
- La création ou la structuration d'une organisation territoriale ;
- Le développement, la complémentarité ou l'articulation de solutions de mobilité inclusive ;
- La consolidation d'un modèle économique ;
- L'évolution ou l'amélioration d'une offre existante ;
- Le changement d'échelle d'une action ou d'une organisation ;
- L'amélioration continue ou la conception d'une nouvelle version d'un dispositif existant…

Le point commun attendu est la capacité du projet à produire une évolution concrète de l'organisation, de la coopération ou de l'offre de mobilité inclusive à l'échelle du territoire.

5 LES DIMENSIONS DE MATURATION ACCOMPAGNÉES PAR MOBILITERR'

Chaque territoire présente une situation, des acquis et des besoins différents. MobiliTerr' ne propose donc pas un parcours standardisé ni une succession d'étapes obligatoires. L'accompagnement permet d'identifier les dimensions sur lesquelles le territoire a besoin de progresser, en fonction de son point de départ, de ses priorités et de son projet.

STRUCTURER

Donner un cadre à la démarche territoriale

Le territoire a identifié une problématique de mobilité inclusive et souhaite consolider son organisation : préciser les besoins, les objectifs, le périmètre d'intervention, les rôles des acteurs, la gouvernance ou encore le modèle économique.

COOPÉRER

Renforcer la dynamique collective

Les acteurs sont déjà mobilisés, ou commencent à l'être, et souhaitent mieux travailler ensemble : partager une vision et des objectifs, clarifier les complémentarités, organiser les coopérations et renforcer l'animation territoriale.

DÉPLOYER

Passer à la mise en œuvre ou renforcer l'existant

Le territoire souhaite traduire sa stratégie en actions concrètes, développer ou articuler des solutions de mobilité inclusive, améliorer les parcours proposés aux publics ou consolider les conditions opérationnelles de leur mise en œuvre.

TRANSFORMER

Faire évoluer et inscrire durablement la démarche

Le territoire dispose déjà d'une dynamique ou d'un dispositif et souhaite franchir un nouveau cap : évaluer ses effets, améliorer son fonctionnement, consolider son modèle, pérenniser les actions, faire évoluer l'offre ou envisager un changement d'échelle.

Ces quatre dimensions ne constituent pas des étapes successives. Un même territoire peut être avancé sur certaines dimensions et avoir besoin d'appui sur d'autres. Le diagnostic réalisé au dépôt permettra d'identifier les priorités d'accompagnement propres à chaque territoire.

6 CE QUE MOBILITERR' APPORTE AUX TERRITOIRES LAURÉATS

Être lauréat du programme, c'est intégrer pendant près d'un an un parcours d'accompagnement combinant appui territorial, expertises ciblées, formations et dynamique collective. L'objectif n'est pas de faire à la place du territoire, mais de lui apporter les ressources nécessaires pour franchir le cap qu'il aura identifié dans sa candidature. Chaque territoire reste pilote de sa démarche et de ses décisions.

UN FACILITATEUR TERRITORIAL

À vos côtés

Chaque territoire bénéficie d'un facilitateur territorial référent pendant toute la durée du programme. Il aide à structurer les étapes, préparer les temps collectifs, faciliter la coopération et maintenir le cap. Le pilotage et les décisions restent portés par le chef de projet et ses partenaires.

DES EXPERTS

Mobilisés selon vos besoins

MobiliTerr' permet de mobiliser des expertises spécialisées : gouvernance, modèle économique, coopération territoriale, offre de mobilité, évaluation, structuration juridique, changement d'échelle... Elles sont ciblées à partir de la trajectoire définie avec chaque lauréat.

DES FORMATIONS

Collectives obligatoires

Les chefs de projet participent à des temps de formation construits à partir des besoins communs de la promotion. Ces formations apportent méthodes, outils et compétences directement mobilisables, et permettent de travailler collectivement avant d'approfondir individuellement.

UNE COMMUNAUTÉ

De 10 territoires

Les lauréats intègrent une communauté d'acteurs de 10 territoires engagés dans des démarches de mobilité inclusive et durable. Des temps d'échange entre pairs permettent de partager expériences, méthodes, outils et solutions. Cette communauté devient une véritable ressource entre territoires.



7 CALENDRIER PRÉVISIONNEL

Le programme se déroule en deux grandes phases : la candidature, ouverte à tous, et le parcours des lauréats sélectionnés.

PHASE 1 — CANDIDATURE

NOVEMBRE 2026

Lancement de l'AMI et ouverture des candidatures.

OCTOBRE – DÉCEMBRE 2026

Préparation et dépôt des candidatures.

DÉCEMBRE 2026 – JANVIER 2027

Analyse des candidatures et sélection des 10 territoires.

PHASE 2 — PARCOURS DES LAURÉATS

JANVIER – FÉVRIER 2027

Conventionnement avec les lauréats et approfondissement du diagnostic.

FÉVRIER 2027

Lancement officiel de la promotion MobiliTerr' et rencontre des facilitateurs.

MARS – AVRIL 2027

Premiers temps de formation obligatoires et échanges entre pairs.

À PARTIR DE MARS 2027

Mise en œuvre des accompagnements territoriaux et mobilisation des experts selon les besoins.

AVRIL – DÉCEMBRE 2027

Animation de la communauté, formations, accompagnements sur mesure et suivi de la progression.

FIN 2027 – DÉBUT 2028

Bilan des trajectoires, mesure des progressions et capitalisation collective.

8 UNE TRAJECTOIRE PROPRE À CHAQUE TERRITOIRE

À l'issue de la sélection, chaque lauréat disposera d'une feuille de route construite à partir de sa candidature et approfondie avec l'équipe MobiliTerr'.

Un socle commun à tous les lauréats

- Lancement de promotion
- Formations obligatoires
- Communauté et échanges entre pairs

Un parcours individualisé

- Facilitateur territorial dédié
- Expertises ciblées selon les besoins (au fil de l'eau)
- Feuille de route personnalisée

La feuille de route précise : le point de départ du territoire, le cap recherché, les transformations attendues et les ressources à mobiliser. Elle est construite avec l'équipe MobiliTerr' à partir de la candidature.

9 DOSSIER DE CANDIDATURE

Vous souhaitez candidater ?

Votre territoire souhaite rejoindre le programme MobiliTerr' et bénéficier d'un accompagnement pour structurer, consolider ou faire évoluer sa démarche de mobilité inclusive ?

Pour candidater, nous vous invitons à compléter le cadre de candidature mis à votre disposition en PJ. Ce document permettra de mieux comprendre votre territoire, la dynamique déjà engagée, son niveau de structuration, les coopérations existantes ainsi que les ambitions et les besoins d'accompagnement que vous souhaitez porter dans le cadre du programme. Nous vous invitons à privilégier des réponses synthétiques et concrètes, en vous concentrant sur les éléments essentiels à la compréhension de votre démarche.

Le dossier de candidature comprend :

- Le cadre de candidature (mémoire technique) dûment complété ;
- Le CV du ou de la chef·fe de projet territorial·e désigné·e pour le programme ;
- Tout document complémentaire existant permettant d'éclairer votre démarche (facultatif).

Date limite de dépôt des candidatures : **15 janvier 2027 délais de rigueur**

Les dossiers complets sont à transmettre par courrier électronique à l'adresse suivante : developpement@mobin-solutions.fr

CANDIDATER

Il n'est pas attendu un diagnostic complet : l'objectif est de nous donner les éléments essentiels pour comprendre votre territoire, votre dynamique et l'ambition que vous souhaitez porter dans le cadre du programme.

Mob'In
LES ACTEURS TERRITORIAUX DE LA MOBILITÉ INCLUSIVE

Programme MOBILITERR'
Coopérer pour la mobilité de tous

CONTACTEZ NOTRE ÉQUIPE

VIRGINIE FOURGON

Coordinatrice du Pôle
Accompagnement des Territoires
du réseau Mob'In

www.mobin-solutions.fr

developpement@mobin-solutions.fr

Site web mobin-solutions.fr

Réseau Mob'In

Plateforme OnYgo-solutions.fr

Réseau Mob'In
119 RUE DAMREMONT,
75018 PARIS
contact@mobin-solutions.fr

Avec le soutien de :

MICHELIN
FONDATION D'ENTREPRISE

Conception et graphisme par le Pôle Communication du réseau Mob'In